

**PLAN DE LUTTE CONTRE  
L'INTIMIDATION ET LA  
VIOLENCE À L'ÉCOLE 2021-2023**

# Portrait de l'école

**Nombre d'élèves 2022-2023** : 83 élèves

**5 classes** : préscolaire à la 6e année

**Directrice** : Jovette Babin

**Directrice-adjointe** : Edith Tremblay

**Responsable du plan de lutte** : Jovette Babin, Solveigh Lacombe

**Personnes faisant partie de l'équipe de travail** :

Le comité encadrement est formée par Jovette Babin (directrice), Solveigh Lacombe (TES), Ashley Rollin-Murray (TES), Josiane Binet (enseignante).

**Outils de références utilisés pour dresser le portrait de l'école** :

- Actes compilés par le système de sanction (tableau de monitoring et cahier de communication).
- Bilan des rencontres avec intervenants spécialisés.

## **Référentiel lexical**

### **Intimidation :**

L'intimidation, c'est quand une personne ou un groupe de personnes insulte, humilie, exclut, frappe ou menace une autre personne, vole ou brise ce qui lui appartient. Cela peut se produire devant elle ou dans son dos, sur le Web, par texto ou par téléphone. Ce n'est pas un accident ni une taquinerie ou une blague, car ça ne fait pas rire. Ce n'est pas une simple chicane ou un conflit entre amis qui se termine ou qu'on oublie. C'est quelque chose qui se répète et qui continue dans le temps. Quand on est intimidé, on peut avoir peur et se sentir seul. Dans ces situations, on se sent impuissant, sans défense devant les personnes qui nous font du mal et on ne sait pas comment faire cesser ces situations qui nous rendent malheureux.

### **Violence :**

La violence est une manifestation intentionnelle de force qui blesse une autre personne. La violence peut prendre plusieurs formes : verbale (insultes, cris), écrite (textos et autres messages), physique (coups, blessures), psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion), matérielle (vol ou bris d'objets) ou avoir une connotation sexuelle (propos ou comportements déplacés, gênants, humiliants, etc.).

La violence n'est pas un accident. Une personne peut en agresser une autre pour diverses raisons : faire rire ses amis, obtenir un statut social, faire peur, menacer, vouloir dominer l'autre.

### **Conflit :**

De façon générale, un conflit c'est deux ou plusieurs personnes ne partageant pas le même point de vue ou la même opinion. Cela peut-être à propos de buts divergents, de façons différentes d'atteindre un but, de besoins personnels ou d'attentes différentes d'une personne envers une autre. La violence n'est pas un conflit. Le conflit fait partie de la vie et s'inscrit dans le cadre des relations qu'on entretient avec les autres.

### **Cyberintimidation :**

La cyberintimidation se produit lorsqu'un enfant ou un adolescent devient la cible des agissements d'autres personnes, au moyen d'ordinateurs, de téléphones cellulaires ou d'autres appareils, et le but est de l'embarrasser, de l'humilier, de le tourmenter, de le menacer ou de le harceler.

## Le plan de lutte à la violence et l'intimidation de l'école Sacré-Coeur

### PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2021-2023

**1. Analyse de la situation** au regard des actes d'intimidation et de violence.

**Objectif du plan de lutte :**

1. Augmenter le niveau de tolérance des élèves les uns envers les autres.
2. Avoir la même compréhension du code de vie.
3. Améliorer la cohérence dans nos actions selon les gestes posés (personnel de l'école).

**Enjeux prioritaires (défis) :**

- Constance entre le personnel.
- Période de l'année plus difficile (novembre, février, juin).
- Gestes de violence lorsque les enfants sont plus actifs ou dans des activités moins encadrées.

**Moyens :**

- Code de vie basé sur les comportements attendus des élèves.
- Démarche d'intervention claire et cohérente au sein de l'école (personnel de l'école).
- Interventions éducatives et positives en cas de manquement à une règle.
- Enseignement explicite des comportements attendus.
- Système de manquements mineurs et majeurs.
- Système-école de valorisation des bons comportements (cœurs et certificats mensuels)
- Surveillance active sur la cour d'école.
- Campagne de sensibilisation touchant la violence, l'intimidation, le civisme et la bienveillance auprès de tous les élèves.

	<p><b>Forces :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail de collaboration.</li> <li>• Le souci d’avoir une bonne communication dans l’équipe.</li> <li>• Suivi par le cahier de communication.</li> <li>• Suivis des TES.</li> <li>• Activités de prévention.</li> <li>• Équipe qui a le souci du bien-être des élèves.</li> <li>• Complicité dans l’équipe lors de situation de crise.</li> </ul>				
<b>Composante du plan de lutte contre l’intimidation et la violence à l’école.</b>		<b>Description</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Responsable</b>	<b>Monitoring/Régulation</b>
<p><b>2. <u>Moyens de prévention</u></b> visant à contrer toute forme d’intimidation ou de violence.</p>	<i>Pratiques en place</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de vie basé sur les comportements attendus des élèves.</li> <li>• Démarche d’intervention claire et cohérente au sein de l’école. (Enseignants(es) et service de garde).</li> <li>• Interventions éducatives et positives en cas de manquement à une règle.</li> <li>• Enseignement explicite des comportements attendus.</li> <li>• Réparation des gestes par l’élève.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Toujours</li> <li>- Au besoin</li> <li>- Au quotidien</li> </ul>	Enseignants (es) TES Direction Psychoéducateur Surveillants (es) Service de garde	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de manquements mineurs et majeurs.</li> <li>• Système-école de valorisation des bons comportements. (Cœur)</li> <li>• Achat de matériel de jeux et animation de la cour d'école.</li> <li>• Surveillance active sur la cour d'école.</li> <li>• Campagne de sensibilisation touchant la violence, l'intimidation, le civisme et la bienveillance auprès de tous les élèves.</li> <li>• Semaine de sensibilisation contre la violence et l'intimidation à l'école.</li> <li>• Promotion des saines habitudes de vie et d'un climat sain à l'école.</li> <li>• Pairs-aidants.</li> <li>• Acti-leaders.</li> <li>• Activités parascolaires (danse, théâtre)</li> <li>• Table privilège.</li> <li>• Activités thématiques.</li> <li>• Activité sur l'estime de soi et le bien-être.</li> <li>• Programme avec le policier éducateur (unité X)</li> <li>• Arbre de l'amitié.</li> </ul>			
--	--	---	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Classe ZEN.</li> <li>• Rencontre avec l'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire.</li> <li>• Formation EMU (Mesures d'urgence)</li> </ul>			
	<b>Pratique à renforcer.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche d'intervention claire et cohérente au sein de l'école. (Enseignants, TES, surveillants et service de garde)</li> </ul>	Tout au cours de l'année	Toute l'équipe-école	
	<i>À prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discussion de suivi aux rencontres mensuelles.</li> <li>• Accompagnement des nouveaux membres du personnel.</li> <li>• Sensibilisation auprès des élèves et des parents.</li> </ul>	Tout au cours de l'année	TES Direction Enseignants(es)	
3. Moyens visant à <b><u>favoriser la collaboration des parents.</u></b>	<i>Pratiques en place.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi du code de vie et signature de celui-ci.</li> <li>• Cahier de communication envoyé à la maison.</li> <li>• Rencontre avec la direction, enseignant, TES, psychoéducateur, policier éducateur au besoin.</li> <li>• Échange avec les parents (appels, courriels).</li> <li>• Appel aux parents lors d'un incident d'intimidation.</li> </ul>	Tout au cours de l'année	TES Direction Enseignants(es)	

	<b>Pratique à renforcer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication et collaboration des parents.</li> <li>• Bonifier l'information partagé aux parents (plateforme, conférence, ateliers)</li> <li>• Lors d'un manquement majeur : un appel aux parents doit être fait.</li> </ul>	Tout au long de l'année	TES Direction	
	<i>À prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mémos, rappels, capsules dans l'écho du mois sur le code de vie.</li> <li>• Diffusion du plan de lutte.</li> <li>• Clarification de ce qu'est une situation d'intimidation.</li> </ul>	Mensuellement - Début de l'année scolaire (diffusion du plan de lutte)	TES Secrétaire Direction	
4. Modalités pour <b>effectuer un signalement</b> ou pour <b>faire une plainte</b> .	<i>Déjà existants</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parents peuvent contacter l'enseignant, la direction ou les TES par courriel, par téléphone ou prendre un rendez-vous</li> <li>• Les élèves peuvent rencontrer la TES ou un adulte de l'école spontanément.</li> </ul>	Au besoin	TES Secrétaire Enseignants(es) Direction	
	<b>Pratique à renforcer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter davantage les élèves à demander de l'aide, à dénoncer ou se confier à un adulte.</li> </ul>	Tout au long de l'année	TES Enseignants(es)	
	<i>À prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les activités de sensibilisation afin d'informer les élèves des modalités pour effectuer un signalement.</li> </ul>	Tout au long de l'année	TES Enseignants(es)	
5. <b>Actions à prendre en cas de constat.</b>	<i>Déjà existants</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête sur la situation d'intimidation et ou de violence.</li> <li>• Rencontre avec les parents dans les meilleurs délais.</li> </ul>	Au besoin	TES Enseignants(es) Direction	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien du policier éducateur selon la gravité de l'incident.</li> <li>• Rencontre individuelle, de sous-groupes ou en classe avec la TES/enseignant/direction.</li> <li>• Formulaire de signalement (niveau 3) à remplir pour le Centre de services scolaire.</li> </ul>			
	<b>Pratique à renforcer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître notre vigilance et nos observations des élèves concernés.</li> </ul>	Au besoin	Toute l'équipe-école	
	<i>À prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outiller le parent sur les interventions à privilégier.</li> </ul>		TES Direction Enseignants(es)	
6. Mesures <b>assurant la confidentialité.</b>	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre individuelle.</li> <li>• Rencontre avec la direction.</li> <li>• Donner le choix à la victime de traiter la situation de façon confidentielle ou non.</li> </ul>	Toujours	TES Enseignants(es) Direction	
	<b>Pratique à renforcer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le personnel de l'école de l'importance de la confidentialité des situations traitées.</li> </ul>		Direction	
	<i>À prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la pertinence de placer une boîte aux lettres destinées aux signalements.</li> </ul>		TES Direction	
7. <b>Mesures de soutien ou d'encadrement</b> offertes à la victime, l'auteur ou les témoins.	<i>Déjà existants</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention immédiate.</li> <li>• Rencontrer la victime, les témoins et faire le suivi avec les personnes concernées.</li> <li>• Rencontre individuelle avec la TES.</li> <li>• Référence interne ou externe au besoin (partenaires).</li> </ul>	Au besoin	TES Direction Enseignant(es)	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien du policier éducateur au besoin.</li> <li>• Suivi avec les parents.</li> <li>• Ateliers sur les habiletés sociales, estime de soi, etc.</li> </ul>			
	<b>Pratique à renforcer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des moyens mis en place.</li> </ul>			
	<i>À prévoir</i>				
<b>8. Sanctions disciplinaires applicables</b> selon la gravité.	<i>Déjà existants</i>	<p align="center"><b>Communication mineure</b></p> <p align="center"><b>Étapes des interventions lors de la 1re communication:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avertissement</li> <li>2. Moyens pour remédier à la situation (geste réparateur, atelier, réflexion, etc...)</li> <li>3. Communication+ réflexion</li> </ol> <p align="center"><b>Plan d'action après la 1re communication :</b></p> <p>Séquence# 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication+ réflexion</li> <li>• Communication + retrait des activités de la vie scolaire (classe, récréation)</li> </ul> <p>Séquence #2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication+ réflexion</li> <li>• Communication+ retrait des activités de la vie scolaire (classe, récréation)</li> </ul>			

		<p>Séquence #3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication+ réflexion</li> <li>• Communication+ arrêt d’agir à la maison</li> </ul> <p><b>Communication majeure</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retrait des activités de la vie scolaire (classe d’accueil et récréation pour la journée) ou arrêt d’agir à la maison selon la gravité du geste)</li> <li>• Appel obligatoire aux parents.</li> <li>• Retour avec les parents et la direction.</li> </ul>			
	<b>Pratique à renforcer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constance dans les interventions (tout le personnel)</li> <li>• Informer les nouveaux employés.</li> </ul>	Tout au long de l’année	Direction TES	
	À prévoir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l’utilisation d’un langage commun.</li> <li>• Favoriser les échanges entre les membres de l’équipe-école</li> </ul>		Direction TES	
9. Le suivi à tout signalement ou toute plainte.	Déjà existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour de suspension avec la direction et suivi du personnel.</li> <li>• Soutien du policier éducateur au besoin.</li> <li>• Noter les incidents pour obtenir des traces.</li> <li>• Ateliers et suivis adaptés à la situation et aux personnes concernées.</li> </ul>		Direction TES	

	<b><i>Pratique à renforcer</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communications à toutes les personnes concernées afin que l'information circule bien.</li> </ul>		TES Direction	
	À prévoir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre de suivi auprès des intervenants afin de s'assurer de l'efficacité des mesures mises en place.</li> </ul>		TES Direction	